



### La rafle des années 60 et le système de protection de l'enfance

Auteure : Tricia Logan

Les effets de la rafle des années 60 et le système de protection de l'enfance tel que nous le connaissons aujourd'hui sont liés à l'histoire du système des pensionnats autochtones au Canada.

Les échecs du système des pensionnats ont amené certains changements à la fin des années 1950 et dans les années 1960. Un changement majeur s'est produit après les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1951, qui accordait aux provinces le pouvoir d'enlever les enfants à leurs familles. Il est devenu de plus en plus fréquent que les enfants soient arrachés à leur foyer sans préavis et saisis par des travailleurs sociaux pour être confiés aux systèmes provinciaux de protection de l'enfance.

En 1951, vingt-neuf enfants autochtones étaient pris en charge par la province en Colombie-Britannique. En 1964, ce nombre était passé à 1 466. Les enfants autochtones, qui ne représentaient que 1 % de tous les enfants pris en charge, en sont venus à représenter un peu plus de 34 %.

Au cours des années 1960, le système de protection de l'enfance ne comportait aucune exigence et aucune attente de la part des travailleurs sociaux quant à une formation spécifique pour intervenir auprès des enfants des communautés autochtones. Beaucoup de ces travailleurs sociaux ne connaissaient aucunement la culture ou l'histoire des communautés autochtones dans lesquelles ils entraient. Ce qu'ils considéraient comme des soins appropriés était généralement basé sur les valeurs de la classe moyenne non autochtone. Par exemple, lorsque les travailleurs sociaux entraient dans la maison d'une famille qui se nourrissait selon un régime autochtone traditionnel et qui ne disposait pas d'une maison approvisionnée comme celle d'un colon typique, les travailleurs sociaux en concluaient qu'on ne s'occupait pas adéquatement des enfants. De plus, en voyant les problèmes sociaux auxquels les communautés des réserves étaient confrontées, tels que la pauvreté, le chômage et la toxicomanie, les travailleurs sociaux se sont sentis obligés de protéger les enfants locaux. Dans de nombreux cas, les parents autochtones qui vivaient dans la pauvreté, mais qui créaient un foyer chaleureux, se sont vu retirer leurs enfants sans avertissement ou presque, et sans aucun consentement. En fait, ce n'est qu'en 1980 que la *Loi sur les services à l'enfance, à la famille et à la communauté* a imposé aux travailleurs sociaux d'informer le conseil de bande si un enfant autochtone

était retiré de la communauté. ([https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties\\_scoop/](https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/) consulté le 29 février 2020)

Des milliers d'enfants autochtones ont été retirés de leurs foyers pour être adoptés, et dans de nombreux cas, ils ont été « raflés » sans que les parents ou les familles en soient informés au préalable. Les enfants ont souvent fini par habiter hors de la province parfois pour aller jusqu'aux États-Unis. Aujourd'hui, des efforts continus tentent de réunir des familles et de retrouver les victimes de la rafle qui ont été arrachées à leur foyer pour être placés dans des familles adoptives. Encore aujourd'hui, les individus et leurs familles élargies ressentent les effets à long terme de cette séparation forcée qui les a arrachés à leurs parents et leurs familles.

Parmi les familles adoptives, nombreuses sont celles qui ont aimé les enfants arrachés à leur foyer pendant la rafle des années 1960, 1970 et 1980, et qui ont bien pris soin d'eux. Mais il existe également d'innombrables cas d'enfants qui ont été maltraités, exploités et qui ont souffert de discrimination dans leurs foyers adoptifs. Et si l'expérience qu'ont eue ces enfants dans leur famille adoptive a pu être très différente d'un cas à l'autre, ces enfants sont unis dans leur expérience commune des conséquences de l'adoption sur leurs liens avec la culture, l'identité et les langues. De plus, la « rafle des années 60 » et le système actuel de protection de l'enfance pour les enfants des Premières nations et les enfants autochtones sont le résultat d'un système profondément dysfonctionnel. Il s'agit d'un système qui ressemble beaucoup aux pensionnats, fréquemment sous-financés avec un niveau de soutien dangereusement bas pour les enfants, les travailleurs et les familles. C'était un système voué à l'échec. Aujourd'hui, le nombre d'enfants placés en famille d'accueil dépasse de loin le nombre d'enfants qui ont fréquenté les pensionnats à l'apogée de leur fonctionnement.

En 2016, après une bataille juridique qui a duré dix ans, la Société de soutien des Premières nations a eu gain de cause devant le Tribunal canadien des droits de la personne. Le Tribunal a jugé que le système de protection de l'enfance pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves était clairement discriminatoire à l'égard des enfants des Premières nations pris en charge, en particulier, mais aussi lorsqu'il s'agit de fournir des soins de santé aux communautés des Premières nations. Bien que le fonctionnement du système de protection de l'enfance ait connu des changements depuis les années 1960, il affiche un échec indiscutable dans la défense des droits fondamentaux, dans le soutien à la santé et au bien-être des enfants autochtones au Canada.

Veillez consulter la Société du soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada pour obtenir des ressources et des informations supplémentaires sur son travail de défense des droits des enfants autochtones et des Premières nations pris en charge.

## Références

Blackstock, C. (2007). « Residential schools: Did they really close or just morph into child welfare? ». *Indigenous Law Journal*, 6(1), 71-78.

Blackstock, C. (2009). « Why Addressing the Over-Representation of First Nations Children in Care Requires New Theoretical Approaches Based on First Nations Ontology ». *Journal of Social Work Values and Ethics*, No. 3, vol. 6: 24-45.

Blackstock, C. et N.Trocmé. (2005). « Community-based child welfare for Aboriginal children » dans *Handbook for working with children and youth: Pathways to resilience across cultures and contexts*. Michael Ungar (éditeur), 105-120. Thousand Oaks: Sage Publications.

Chartrand, L., T. Logan et J. Daniels. (2006). *Métis History and Experience and Residential Schools in Canada*. Ottawa: Aboriginal Healing Foundation.

First Nations Child & Family Caring Society. (s.d.). <https://fncaringsociety.com/>

Fournier, Suzanne et Ernie Crey. (1997). *Stolen from Our Embrace: The Abduction of First Nations Children and the Restoration of Aboriginal Communities*. Vancouver: Douglas & McIntyre.

Johnson, Patrick. (1983). *Native Children and the Child Welfare System*. Toronto: Lorimer.

Kimmelman, Edwin. 1985. *No Quiet Place: Final Report to the Honourable Muriel Smith, Minister of Community Services/Review Committee on Indian and Métis Adoptions/Placements*. Winnipeg: Manitoba Community Services.

Lavell-Harvard, D. M. et J.C. Lavell (éditeurs). (2006). *Until Our Hearts Are On The Ground: Aboriginal Mothering, Oppression, Resistance and Rebirth*. Toronto: Demeter Press.

Sinclair, Raven. (2007). « Identity Lost and Found: Lessons from the Sixties Scoop ». *First Peoples Child & Family Review*. 3.1, 65-82.

Timpson, J.B. (2010). *Four Decades of Child Welfare Services to Native Indians in Ontario: A Contemporary Attempt to Understand the “Sixties Scoop” in Historical Socioeconomic and Political Perspectives*, D.S.W. Dissertation. Wilfred Laurier University, Faculty of Social Work.

Trocmé, N., D. Knoke et C. Blackstock. (2004). « Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in Canada’s child welfare system ». *Social Service Review*, 78(4), 577-601.